



N° 11178 * 07

Formulaire obligatoire (article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre

Ne portez qu'une somme par ligne (Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION
N° SIRET

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Table with 4 main rows (34-47) for 'DÉTERMINATION DU RÉSULTAT'. Columns include line numbers, descriptions (e.g., Excédent, Plus-values, Divers), and codes (CA, CB, etc.).

Table for 'Taxe sur la valeur ajoutée' (5) and 'Taxe professionnelle' (6). Includes sub-rows for TVA amounts and professional tax receipts.

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et C. (1) Type: T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer: super, diesel, super sans plomb, GPL.

Table for 'Barèmes kilométriques' with columns: Désignation des véhicules, Puissance fiscale, Barème BNC, Barème Bic (Type de carburant), Kilométrage professionnel, Indemnités kilométriques déductibles, Amortissements pratiqués à réintégrer.

- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035



N° 11178 * 07

Formulaire obligatoire (article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre

Ne portez qu'une somme par ligne (Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION
N° SIRET

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Table with 4 main rows (34-47) for 'DÉTERMINATION DU RÉSULTAT'. Columns include line number, description, and code (CA-CR).

Table for 'Taxe sur la valeur ajoutée' (5) and 'Taxe professionnelle' (6). Includes sub-rows for TVA and Recettes exonérées.

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Table for 'Barèmes kilométriques' with columns: Désignation des véhicules, Puissance fiscale, Barème BNC, Barème Bic, Kilométrage professionnel, Indemnités kilométriques déductibles, Amortissements pratiqués à réintégrer.

- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035



N° 11178 * 07

Formulaire obligatoire (article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre

Ne portez qu'une somme par ligne (Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION
N° SIRET

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Table with 4 main rows (34-47) for 'DÉTERMINATION DU RÉSULTAT'. Includes categories like 'Excédent', 'Insuffisance', 'Bénéfice', and 'Déficit' with sub-rows for various adjustments.

Table for 'Taxe sur la valeur ajoutée' (5) and 'Taxe professionnelle' (6). Includes sub-rows for TVA amounts and professional tax exemptions.

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Table for 'Barèmes kilométriques' with columns: Désignation des véhicules, Puissance fiscale, Barème BNC, Barème Bic (Type de carburant), Kilométrage professionnel, Indemnités kilométriques déductibles, Amortissements pratiqués à réintégrer.

- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035

N° 2035 - B - IMPRIMERIE NATIONALE - 2005 013643 PO - Février 2005 - 4 014963 1